

Points de vue recueillis lors de nos conversations avec les comités d'audit

Introduction

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme indépendant de réglementation des cabinets comptables effectuant l'audit des sociétés ouvertes du Canada. Chargé d'assurer la surveillance des audits effectués par des cabinets d'experts-comptables inscrits, le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière et il est déterminé à protéger le public investisseur du Canada. Le CCRC fait la promotion de la qualité des audits grâce à une réglementation proactive, au dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et à des idées pratiques informant les participants aux marchés financiers.

Communication avec les comités d'audit

Les comités d'audit jouent un rôle essentiel dans la surveillance de l'efficacité des contrôles internes d'une entreprise et dans la surveillance des rapports financiers et de l'audit externe. Ils peuvent également aider le Conseil dans la surveillance des risques, la conformité aux lois et aux règlements et la surveillance du processus d'audit interne.

Nous communiquons avec les comités d'audit au moyen de discussions individuelles, de forums de comités d'audit, de symposiums sur la qualité de l'audit et de présentations lors de conférences et d'autres événements. Le présent document offre des points de vue recueillis dans le cadre de telles activités.

Les principaux sujets abordés en 2023 étaient : la fraude; le scepticisme professionnel; l'indépendance des auditeurs; l'environnement de contrôle; l'incidence de la technologie, y compris le rôle des entreprises de services et de l'intelligence artificielle générative; et les rapports sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Communications du CCRC avec des comités d'audit en 2023

- Avons tenu huit forums destinés aux comités d'audit (135 participants).
- Avons communiqué avec les administrateurs de plus de 277 émetteurs assujettis.
- Avons communiqué avec des émetteurs assujettis représentant une capitalisation boursière totale de 1,9 billion de dollars.

Fraude

Lors de discussions concernant le rôle de l'auditeur dans l'atténuation des risques de fraude, les comités d'audit ont donné quelques exemples de considérations importantes :

- La compréhension qu'a l'auditeur des modalités de rémunération des membres de la direction, y compris la façon dont elles peuvent inciter à manipuler les résultats financiers.
- La participation de l'auditeur aux conférences téléphoniques sur les bénéfices des sociétés pour comprendre les points de vue des analystes, dont les attentes pourraient motiver la direction.
- Le rôle du comité d'audit est d'encourager une discussion exhaustive et ouverte avec l'auditeur sur la façon dont la fraude pourrait se produire dans son entité.

Les comités d'audit ont discuté avec nous de la façon dont ils évaluent les contrôles et les processus antifraude de leur organisation, y compris le programme de dénonciation, qui sont requis pour les sociétés ouvertes au Canada. Un programme inefficace peut révéler des faiblesses dans l'environnement de contrôle de l'entité.

Points de vue pratiques partagés sur les programmes de dénonciation :

- Il est utile que les comités d'audit comprennent la nature des renseignements communiqués dans le cadre des programmes de dénonciation, notamment en demandant des précisions lorsque des préoccupations sont soulevées au sujet des ressources humaines, des relations avec les fournisseurs et des rapports financiers.
- Certains présidents de comités d'audit considèrent que l'absence de renseignements provenant du programme de dénonciation est une faiblesse du système, ou un manque de connaissance du programme, et non un signe qu'il n'y a aucun problème.

Importance du scepticisme professionnel

En ce qui concerne le scepticisme professionnel, des membres de comités d'audit ont soulevé le degré élevé de scepticisme dont toutes les parties doivent faire preuve, y compris l'auditeur externe, pour évaluer les enjeux de nature discrétionnaire.

En ce qui concerne leur examen des états financiers, les comités d'audit ont soulevé un certain nombre de points à considérer, notamment :

- si la direction a des capacités suffisantes et si elle devrait faire appel à un expert externe;
- si les divers scénarios utilisés à l'appui des renseignements financiers sont-ils raisonnables, et si le comité devrait remettre en question les hypothèses qui semblent plus audacieuses;
- la qualité de la budgétisation et des prévisions de la direction, les changements dans les flux de trésorerie futurs et la capacité financière prévue, et l'évaluation de l'atteinte des taux de croissance qui étaient prévus.

Lorsqu'un jugement important doit être exercé, les comités d'audit ont soulevé la nécessité éventuelle de divulguer les états financiers, et les quasi-incidents relatifs à la continuité d'exploitation ont été mentionnés à cet égard.

En ce qui concerne la surveillance de l'auditeur :

- Les comités d'audit ont souligné l'importance de la communication avec l'auditeur externe et la direction. Il pourrait s'agir d'une discussion sur le moment de la publication des états financiers afin que l'auditeur externe dispose de suffisamment de renseignements pour émettre une opinion sur les états financiers, et qui permettrait de déterminer si des divulgations sont appropriées.
- Certains comités d'audit ont trouvé utile d'avoir des discussions directes avec les spécialistes de l'auditeur externe, affirmant qu'une telle pratique permet d'évaluer l'expertise de ces derniers et de mieux comprendre le caractère raisonnable des prévisions et de l'estimation ponctuelle de la direction.

Indépendance des auditeurs

Les comités d'audit continuent de soulever des préoccupations au sujet de l'indépendance des auditeurs externes. Parmi les exemples de menaces à l'indépendance des auditeurs qui ont été soulevés, mentionnons la connaissance ou la prestation de services autres que des services d'audit.

Afin que l'indépendance des auditeurs soit maintenue, les membres de comités d'audit ont parlé de l'importance que le choix des cabinets d'audit soit dirigé par le Conseil et non par la direction.

Exemples pratiques qui ont été partagés :

- Le comité d'audit est responsable d'évaluer la candidature d'associés lorsque les associés participant à l'audit doivent exercer une rotation. Il faut notamment questionner un petit nombre d'associés et évaluer leur expérience et leur capacité à discuter franchement de questions difficiles avec le comité d'audit.
- Comment le comité d'audit pourrait mieux comprendre le processus d'audit en évaluant minutieusement le plan d'audit et l'équipe de mission d'audit proposée au lieu de déléguer de telles responsabilités à la direction.

Considérations pour la rotation et l'évaluation des cabinets d'audit

Même si la rotation des cabinets d'audit ne fait l'objet d'aucune exigence au Canada, certains investisseurs institutionnels ont commencé à s'abstenir de voter en faveur du renouvellement du mandat des auditeurs de longue date. Dans de tels cas, le pourcentage de votes plus faible qui en résulte a suscité une plus grande attention des comités d'audit à ce sujet.

De nombreux comités d'audit que nous avons rencontrés continuent de croire que le nombre d'années du mandat n'est pas, à lui seul, une raison pour procéder à une rotation des cabinets d'audit.

Considérations pratiques partagées par les comités d'audit à cet égard :

- Des comités d'audit ont trouvé des indicateurs de qualité des audits – des mesures quantitatives concernant l'audit externe – utiles pour leur évaluation de l'auditeur.
- Plusieurs comités d'audit ont approfondi leur analyse de l'évaluation de l'auditeur dans leur circulaire d'information de la direction. Ils ont notamment présenté des détails au sujet des mesures que le comité d'audit a prises pour évaluer l'auditeur au moyen d'un examen exhaustif, d'indicateurs de la qualité de l'audit ou d'autres techniques d'évaluation de l'auditeur.
- Lorsque l'émetteur assujéti avait lancé un appel d'offres et renouvelé le mandat de l'auditeur, les présidents des comités d'audit ont souligné l'importance de divulguer ce fait dans leurs documents publics afin d'assurer une meilleure transparence de l'évaluation du comité d'audit.
- Plusieurs présidents de comités d'audit ont mentionné qu'ils avaient rencontré certains de leurs investisseurs institutionnels afin de les informer davantage sur le processus du comité d'audit pour l'évaluation et le renouvellement du mandat de l'auditeur.

Lorsque les comités d'audit ont choisi d'aller en appel d'offres, certains ont constaté que l'annonce de leurs intentions pour une année future peut contribuer à l'amélioration du choix de l'auditeur en donnant aux cabinets l'occasion de régler les conflits potentiels afin de pouvoir soumissionner pour la mission. Lorsqu'ils ont nommé un nouvel auditeur, les comités d'audit des grands émetteurs assujétis ont commenté la façon dont ils ont tiré parti des fonctions d'audit interne pour surveiller le processus complexe de gestion de la transition.

Environnement de contrôle

La numérisation des processus opérationnels et des transactions financières se traduit par un environnement de contrôle plus complexe. Il est de plus en plus difficile pour un auditeur d'effectuer un audit sans se fier aux contrôles internes.

Exemples de stratégies utilisées par les comités d'audit à cet égard :

- Les comités d'audit demandent aux auditeurs de déterminer où les contrôles internes n'ont pas été utilisés et discutent des lacunes en matière de contrôles internes.
- Lorsque des lacunes en matière de contrôles internes persistent, les comités d'audit demandent des indicateurs de qualité qui mesurent le temps qu'il faudra à la direction pour corriger ces lacunes.

Technologie

Entreprises de services

Les émetteurs assujettis font appel à des entreprises de TI tierces pour optimiser leurs activités, notamment pour les services infonuagiques, les plateformes de commerce électronique tierces et la gestion des services de TI. Les comités d'audit ont souligné les mesures qu'ils prennent pour exercer leur surveillance à cet égard, notamment :

- Obtenir de la direction le nombre et la portée de telles relations avec des tiers, la façon dont elles sont gérées et contrôlées, et les garanties sur la façon dont les données de l'émetteur assujetti sont stockées et utilisées.
- Se renseigner sur les processus de la direction pour l'examen de la qualité des contrôles internes des entreprises de services en question, y compris obtenir les rapports de contrôle des entreprises de services, et vérifier si ces rapports ont été évalués par la direction et l'auditeur externe.
- Se renseigner sur l'examen de la diligence raisonnable en matière de cybersécurité effectué lors de l'embauche et de la surveillance de fournisseurs tiers, et avoir accès aux renseignements nécessaires permettant d'évaluer l'incidence d'une cyberintrusion lorsque des données sont échangées avec des tiers.

Intelligence artificielle (IA) générative

À l'heure actuelle, les présidents de comités d'audit disent qu'ils ne constatent pas d'utilisation généralisée des outils d'intelligence artificielle au sein de la fonction financière des émetteurs assujettis. Certains présidents de comités d'audit trouvent qu'il s'agit d'un bon moment pour adopter des politiques appropriées régissant l'utilisation de l'intelligence artificielle.

L'IA générative est susceptible de transformer les rapports financiers et les processus d'audit externe, mais il sera important que l'auditeur externe comprenne comment et quand l'émetteur assujetti utilise les outils en question.

Questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Les questions ESG représentent un sujet tendance pour les comités d'audit à mesure que les normes et les exigences en matière de divulgation continuent d'évoluer et que les pratiques d'entreprise évoluent. Un certain nombre de comités d'audit ont fait des commentaires sur les points suivants :

- Le conseil d'administration leur délègue des responsabilités quant à la mesure des questions ESG et aux rapports sur ces questions.
- La conception et la mise à l'essai de processus et de contrôles de divulgation appropriés.
- L'intérêt des investisseurs pour la façon dont leurs entreprises comptabilisent les risques importants liés au climat et les engagements en matière de décarbonisation dans leurs états financiers audités.

- L'importance des questions sociales. Parmi les exemples soulevés figure la surveillance des entreprises dotées de chaînes d'approvisionnement mondiales. Le désir des fournisseurs de se conformer aux exigences réglementaires changeantes ainsi qu'aux principes de diversité, d'équité et d'inclusion.
- Certains présidents ont souligné l'incidence positive que divers comités ont eue en prenant des décisions équitables et équilibrées, et en atténuant les risques de préjugés inconscients, par exemple dans le traitement de plaintes de dénonciation.

Le CCRC encourage un dialogue continu sur ces sujets importants et nous voulons vous entendre. Veuillez nous contacter takeholderengagement@cpab-ccrc.ca.

Pour en savoir plus

Consultez notre site Internet au <https://cpab-ccrc.ca> et inscrivez-vous à notre [liste de distribution](#). Suivez-nous sur [LinkedIn](#).



La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source. © CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2024. TOUS DROITS RÉSERVÉS.